



À LA UNE

83 nouvelles mesures de simplification à destination des particuliers et des entreprises

« La simplification, c'est un argument de compétitivité mais aussi un outil de transparence. Ce mouvement continu ne doit pas ralentir. » François Hollande, président de la République.

Le programme de simplification était à l'honneur de l'événement « Simplification et France Expérimentation », qui s'est tenu le jeudi 23 mars 2017 au Palais de l'Élysée, en présence du président de la République. À cette occasion, 83 nouvelles mesures de simplification à destination des particuliers, notamment de la jeunesse, et des entreprises ont été annoncées, ainsi que l'ouverture de la plateforme mesdroitssociaux.gouv.fr, les six premiers lauréats du dispositif « France expérimentation » et le bilan de l'action du Conseil de la simplification pour les entreprises.



► [Lire l'article sur le portail du SGMAP](#)

La complexité administrative vue par les Français – baromètre 2016

Le baromètre « Événements de vie des particuliers » mesure la complexité administrative vue par les Français. En 2016, près de 80% d'entre eux jugeaient les démarches administratives assez ou très simples, soit une progression de 7 points depuis la création du baromètre en 2008. Menée selon des méthodes d'écoute qui partent du point de vue de l'utilisateur sur la base de 24 « événements de vie », cette étude interroge les sondés, à partir de leur expérience, sur l'ensemble de leur parcours administratif. À l'occasion de la publication de l'édition 2016 du baromètre, Stephan Giraud, chef de projet écoute des usagers et nudge, et Clément Cambon, adjoint en charge du pilotage du programme de simplification « particuliers », au sein du SGMAP, nous expliquent comment ils priorisent les travaux de simplification, en partant de l'expérience des usagers.

► [Lire l'interview croisée](#)
► [Consulter les résultats du baromètre 2016](#)

Visite d'une délégation de la ville de Roubaix au SGMAP

S'inspirer des démarches innovantes en termes de management, de relations sociales ou d'intégration du digital dans les processus de travail, tel est l'objectif des « visites oxygénantes » organisées depuis plusieurs mois par la ville de Roubaix auprès d'entreprises, d'administrations et d'associations. Identifié comme une étape dans ce circuit de rencontres, le SGMAP a accueilli le 17 mars dernier une délégation roubaisienne. Laure de la Bretèche a introduit cette journée, qui s'est ensuite poursuivie par des échanges avec plusieurs services du SGMAP autour de l'écoute usager, du [programme DCANT](#), du [Référentiel Marianne](#), ou encore de la [simplification](#). Ces échanges sont amenés à se poursuivre, notamment autour du Référentiel Marianne en mai.

► [Lire l'article de la Gazette des communes sur cette rencontre \(édition abonnés\)](#)

Les ateliers territoriaux « simplification » se poursuivent à Besançon

La mission simplification a été accueillie, le 21 mars 2017, par la Ville et l'agglomération de Besançon pour poursuivre le recueil de propositions de simplification pour les collectivités territoriales. Après l'urbanisme, les affaires sociales et les politiques culturelles en 2016, l'année 2017 aura pour cap des sujets plus techniques. Les services techniques la ville et de l'agglomération ont fait remonter une vingtaine de propositions en matière de transport, voirie, eau-assainissement, gestion des bâtiments, etc. Cette rencontre a également permis à la mission simplification de présenter les autres leviers activés par le SGMAP pour simplifier la vie des agents et des élus locaux, et de mesurer la notoriété des mesures de simplification.

Remise du rapport « Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse »

Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, se sont vus remettre, mercredi 22 mars 2017, le rapport « Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse ». Celui-ci est le résultat d'une mission confiée en mai 2016 par le Premier ministre à Célia Vérot, conseillère d'Etat et Antoine Dulin, vice-président du CESE dont l'objectif était d'identifier les complexités et de proposer des mesures de simplification associées aux différentes étapes de la vie des 16-30 ans. 10 mois de rencontres avec l'ensemble des acteurs jeunesse et de nombreux jeunes ont permis de faire émerger 51 propositions de mesures de simplification, réparties en 4 objectifs : concevoir des démarches administratives simples ; créer les conditions de l'autonomie des jeunes ; mettre en œuvre une gouvernance renouvelée et une coordination effective des acteurs de la jeunesse ; apporter une attention particulière à l'autonomie des jeunes protégés. Une partie de ces 51 propositions ont d'ores et déjà été annoncées dans le cadre de l'évènement simplification du 23 mars 2017 à l'Elysée.

► [Consulter le rapport](#)



LES DERNIÈRES MESURES MISES EN ŒUVRE



Réduction du nombre de vérifications obligatoires sur les installations de protection contre la foudre

Les dispositifs de protection contre la foudre doivent faire l'objet, chaque année d'une vérification visuelle, et tous les deux ans d'une vérification complète, réalisées par un organisme extérieur compétent, distinct de l'installateur. Cette obligation apparaissait disproportionnée. Depuis le 1er mars 2017 et la publication d'une note technique au Bulletin officiel du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la vérification visuelle annuelle pourra être effectuée par les services accrédités de l'entreprise. Cette simplification réduit les frais tout en assurant le respect des normes en matière de protection contre la foudre.

► [En savoir plus](#)

La garantie jeunes

L'accès à la Garantie jeunes est depuis le 1er janvier 2017 simplifié. Ainsi, l'engagement contractuel d'entrée dans le dispositif Garantie jeunes suffit à justifier le statut du jeune à condition qu'il ne soit ni en situation d'emploi, ni en études, ni en formation. Par ailleurs, le nombre de pièces justificatives a été réduit, il n'est désormais plus indispensable de fournir un justificatif de domicile ou une attestation de sécurité sociale. Enfin, il est possible de commencer l'intégration au sein du dispositif d'accompagnement avant d'avoir justifié de sa situation de précarité et/ou d'absence de soutien familial. Le dossier devra alors être complété dans un délai de deux mois après le début de l'insertion.



► [En savoir plus](#)

 **Collectivités territoriales**

Comité de suivi « simplification pour les collectivités territoriales » avec les associations d'élus

Mis en place en septembre 2016, à l'initiative conjointe des secrétariats d'Etat en charge des Collectivités territoriales et de la réforme de l'Etat et de la Simplification, le Comité de suivi « simplification pour les collectivités » réunit les associations d'élus, le Sénat, le SGMAP, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et le secrétariat du Conseil National d'Evaluation des Normes. Le Comité a un triple rôle : être force de propositions en matière de simplification, il émet également des avis sur l'ensemble des propositions instruites par les ministères (41 avis émis entre septembre et novembre 2016) et contribue au suivi de la mise en œuvre du programme de simplification. Réunis pour la 4ème fois le 27 mars dernier, les membres du Comité ont souligné l'apport de la méthode partenariale mise en place et la nécessité de poursuivre le travail de simplification pour les collectivités dans une vision globale, en agissant à la fois sur le stock de normes existantes et sur la production de nouvelles normes.

Avis favorable du CNEN sur le projet de décret portant diverses mesures de simplification pour les collectivités territoriales

Le projet de décret portant diverses mesures de simplification et de modernisation pour les collectivités territoriales a reçu un avis favorable du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) le 6 avril 2017. Le projet de décret portant notamment pour les collectivités sur les domaines économique, agricole, culturel et de l'urbanisme sera prochainement examiné au Conseil d'Etat.

► [Retrouvez la délibération sur le site du CNEN](#)



AGENDA

- 19 avril** – Réunion interministérielle de présentation de la doctrine des quartiers pénitentiaires de préparation à la sortie au SGMAP
- 20 avril** – Présentation des travaux de la mission jeunesse au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- 20 avril** – Comité opérationnel simplification à la direction de la Sécurité sociale (DSS)
- 21 avril** – Atelier facturation
- 24 avril** – Conférence sur l'autorisation environnementale, [inscription ici](#)



VIDÉOS



> [Autorisation environnementale unique : de l'idée à la mise en œuvre](#)



> [Discours de clôture de l'événement par le président de la République](#)

RETROUVEZ TOUTES LES MESURES DE SIMPLIFICATION SUR
simplification.modernisation.gouv.fr

NOUS SUIVRE



[#simplification](#)

Directrice de la publication : Laure de la Bretèche
Rédactrice en chef : Laurence Audras - Communication - SGMAP
Responsable éditorial : Fanny Benquet
Conception graphique : Marion Dos Reis Silva
Contact : communication.sgmap@modernisation.gouv.fr
© Services du Premier ministre
[Cliquez ici](#) pour vous désabonner.